

N° 28/9.07

OBJET : DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 195'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE LA SURFACEUSE DE LA PATINOIRE.



DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DES ESPACES PUBLICS

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 5 septembre 2007.

Première séance de commission : mardi 11 septembre 2007, à 18 h 30, à la salle de conférence de la Direction de l'aménagement du territoire et du développement durable, 2^e étage de l'Hôtel de Ville.

Table des matières

1. PRÉAMBULE	3
2. ASPECT TECHNIQUE	3
3. ASPECT FINANCIER	4
4. CONCLUSION	5

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PRÉAMBULE

La patinoire a une surface de glace de 1'800 m² et, durant la saison de patinage, elle est principalement utilisée par le public, le club de hockey, le club des patineurs et les écoles. Pour l'entretien de la glace, qui mesure 3 à 5 cm d'épaisseur, une surfaceuse électrique est utilisée. Ce véhicule est indispensable pour le nettoyage et la maintenance de la piste. La machine est passée 11 à 15 fois par jour, à raison de 10 à 15 minutes par passage. La surfaceuse actuelle a été achetée en 1992 afin d'entretenir la nouvelle patinoire couverte, soit il y a 15 ans.

En 2001, nous avons hésité entre changer cette machine ou remplacer les batteries pour un montant de CHF 21'000.00. Après diagnostic et compte tenu de l'état général de la machine et du faible risque d'avoir d'autres pannes, la Municipalité avait opté pour le changement des batteries et le temps lui a donné raison car ces batteries ont aujourd'hui six ans et arrivent en fin de vie.

Les frais annuels pour cette surfaceuse se sont élevés à :

- CHF 2'800.00 en 2003
- CHF 5'700.00 en 2004
- CHF 6'200.00 en 2005
- CHF 6'000.00 en 2006

Aujourd'hui, ce véhicule compte plus de 5500 heures d'utilisation et montre des signes d'usure sur des pièces maîtresses, telles que la luge, la vis, la brosse latérale etc. Ces pièces seraient à changer avant le début de la prochaine saison pour un montant de plus de CHF 25'000.00, sans compter le prochain changement des batteries qui coûterait CHF 21'000.00 supplémentaires.

Au plan des investissements en 2007, un montant de CHF 200'000.00 est prévu en vue du changement de cette machine.

2. ASPECT TECHNIQUE

Ce type de machine est spécifique car elle ne peut être utilisée que pour l'entretien de la surface de glace de la patinoire. Il faut donc porter une attention particulière sur sa conception mais aussi sur le service après-vente. En effet, il n'est pas concevable de devoir attendre des jours pour une réparation ou un éventuel remplacement, sachant qu'il n'existe pas d'autre alternative pour entretenir une patinoire de cette envergure et que de surcroît, nous ne disposons que d'une seule machine.

Ce type de véhicule peut être doté de plusieurs motorisations : à essence, à gaz, au diesel et électrique.

- La motorisation à essence est très onéreuse compte tenu de la masse du véhicule qui fait plus de 2'700 kg à vide et environ 5'000 kg en exploitation (remplissage eau et neige).
- Le moteur diesel est plus économique mais devrait fonctionner plus de 10 à 15 minutes d'affilée pour être justifié, ce type de motorisation étant prévu pour des surfaces plus grandes et donc une plus grande durée d'emploi.
- L'utilisation du gaz nécessiterait l'installation d'une mini-station de compression avec un coût estimatif de CHF 20'000.00.
- La motorisation électrique offre l'avantage de ne demander que peu d'entretien et ne nécessite aucun aménagement complémentaire des locaux actuels.

Les trois motorisations thermiques demandent donc plus d'entretien et ne sont, par ailleurs, pas adaptées à une halle fermée, compte tenu des émanations de gaz. C'est pourquoi celles-ci sont principalement utilisées sur les patinoires extérieures ou ouvertes sur un ou plusieurs côtés.

C'est donc pour toutes les raisons ci-dessus que nous vous proposons d'acheter une surfaceuse électrique.

La machine serait équipée d'une fraiseuse de bande qui facilite l'entretien de l'aire de glace et permet d'éviter les surépaisseurs le long du rink, surépaisseurs qui sont actuellement éliminées de manière manuelle, nécessitant deux opérations distinctes.

De plus, cette surfaceuse serait de la nouvelle génération, avec des améliorations techniques appréciables telles que : le changement plus rapide du couteau, la possibilité de régler la hauteur et l'inclinaison de celui-ci afin d'avoir une surface de glace impeccable, un préréglage défini, une inclinaison latérale de la lame de manière à augmenter la coupe près du côté du rink, etc.

D'autre part, la machine peut être équipée d'un pulvérisateur réalisant un épandage de l'eau régulier avec peu d'oxygène qui forme des couches de glace régulières, ce qui permet d'avoir une surface de glace d'une meilleure homogénéité, d'une plus grande transparence et surtout utilisable plus rapidement. **Cet équipement n'est pas prévu dans ce préavis.**

Par ailleurs, cette façon de procéder permet d'économiser de l'énergie et de l'argent. En effet, il ne faudrait plus que deux jours au lieu d'une semaine pour effectuer la mise en glace. L'économie financière estimée est d'environ CHF 1'500.00 d'électricité pour cette tâche, sans compter les heures gagnées pour le personnel qui doit assurer en parallèle l'exploitation de la piscine d'août à septembre.

Enfin, en terme de sécurité, nous privilégions une machine qui ait une certification de la SUVA.

3. ASPECT FINANCIER

Surfaceuse de glace équipée TTC	CHF	<u>218'000.00</u>
Rabais et reprise	CHF	23'000.00
Total :	CHF	<u>195'000.00</u>

Un montant de CHF 200'000.00 pour la surfaceuse est porté au plan des dépenses d'investissements 2007.

